

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025



MOTO-CLUB: MOTO CLUB UZERCHOIS

E-MAIL: mcuzerchois@orange.fr

TÉLÉPHONE: 06 86 76 02 77

ORGANISATEUR TECHNIQUE: GILLES BRUNER

N° D'ÉPREUVE FFM: 166

DATE: 23/08/2025

LIEU: LAGRAULIERE (19)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	-----	Thibault COSTECHAREYRE	Licence :	154590
Délégué FFM (Président du Jury)	-----	Eric MICHEL	Licence :	017358
Membre du Jury	-----	Philippe HOUGNON	Licence :	062786
Membre du Jury	-----	Jean-Pierre BREHIER	Licence :	225025
Commissaire technique responsable	-	Franck DUPUIS	Licence :	117216
Responsable du chronométrage	-----	Pascal ISABEY	Licence :	218949

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

	CATÉGORIE	AGE *	CYLINDRÉS	PLAQUES
GARÇONS	Poussins	7 à 10 ans	65cc boîte à vitesse mécanique	1
	Benjamins	9 à 10 ans	90cc maxi	1
	Minimes	11 à 12 ans	85cc 2t / 150cc 4t maxi	1
	Cadets Cadets 85 Cadets 125	13 à 15 ans	85cc 2t / 150cc 4t maxi 125cc 2t maxi	1
	Espoirs	13 à 16 ans	125 2t / 150cc 4t maxi	1

+ les pilotes de 17 ans en 125cc 2t ou 150cc 4t sont acceptés mais ne marquent pas de points.

FILLES	Poussins	7 à 10 ans	65cc boîte à vitesse mécanique	1
	Benjamins / Minimes	9 à 12 ans	85cc 2t / 150cc 4t maxi	
	Cadettes / Espoirs	13 à 18 ans	125 2t / 150cc 4t maxi	

Challenge électrique :
les pilotes de 6 à 10 ans peuvent s'inscrire en catégorie « Poussin » avec une moto électrique.

* Age minimum : les pilotes devront avoir atteint l'âge minimum à la veille de l'épreuve

* Age maximum : les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au 1^{er} janvier 2025

Les 50cc ne sont pas autorisés.

Temps de pratique et de repos :	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Espoir
Nombre de spéciale	1	1	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2
Nombre de passages en spéciale	4 maxi	4 maxi	6 maxi	8 maxi	8 maxi
Durée de la spéciale	Entre 3 et 10 minutes				
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 45 min	≤ 45 min	≤ 60 min	≤ 60 min	≤ 60 min
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	-	-
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min				

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR SURGET**

Nombre de secouristes **7**

Hôpital le plus proche **CH TULLE**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **22**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Adresse **LAGRAULIERE 19700**

NOMBRE DE PARTICIPANTS 250

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ----- **3**

Longueur de la boucle ----- **16 km**

Nombre de spéciale(s) ----- **1** **2**

Longueur des spéciales ----- **4 km**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **27/02/2025**



G. Bissani

VISA DE LA LIGUE

DATE: **03/06/2025**



VISA DE LA FFM

DATE: **02/07/2025**

NUMÉRO: **25/0683**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org